



PUBLIE LE 20 AVR. 2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-070

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 09 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES, L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT, LA STRUCTURATION DES EFFECTIFS, LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGÉS, LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE POUR L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Mme Sophie AMAR

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. GAUDIÈRE
M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER)
M. SY (donne procuration à Mme KASSOU)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 44
Nombre de procurations : 4
Nombre de votant(e)s : 0

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 qui stipule que dans les communes de 10 000 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, la structure des effectifs, l'évolution des dépenses et des effectifs donne lieu à un débat dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ;

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances et Administration générale, émis lors de sa séance en date du 7 avril 2026 ;

Vu l'avis de la 2ème Commission Aménagement du territoire, urbanisme et développement économique, émis lors de sa séance du 8 avril 2026 ;

Vu l'avis de la 3ème Commission Cadre de vie, environnement, mobilités et sécurité, émis lors de sa séance en date du 7 avril 2026 ;

Vu l'avis de la 4ème commission Solidarités, santé, égalité et inclusion, émis lors de sa séance du 7 avril 2026 ;

Vu l'avis émis par la 5ème Commission : Éducation, enfance et jeunesse, émis lors de sa séance en date du 7 avril 2026 ;

Vu l'avis de la 6ème commission : Cultures, sport et vie associative, émis lors de sa séance en date du 7 avril 2026 ;

Considérant ce qui suit :

En application de l'article L.2312-1 précité, il a été présenté le rapport sur les orientations budgétaires, sur la stratégie financière et sur le pilotage pluriannuel de l'endettement du budget principal de la ville relatif à l'exercice 2026. A l'issue de cette présentation du rapport, un débat a eu lieu lors du Conseil municipal de ce jour.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1: PREND ACTE de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires, la stratégie financière et le pilotage pluriannuel de l'endettement de la Commune présentés par Monsieur le Maire, pour l'exercice 2026.

ARTICLE 2 : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires, la stratégie financière et le pilotage pluriannuel de l'endettement de la Commune présentés par Monsieur le Maire, pour l'exercice 2026, lors du conseil municipal de ce jour.


M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Île-de-France

La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF

